Nations Unies E/CN.9/2010/8

Conseil économique et social

Distr. générale
9 avril 2010
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement
Quarante-troisième session
12-16 avril 2010
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement

Lettre datée du 30 mars 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document final intitulé « L'appel à l'action de Beijing », adopté à la cinquième Conférence de l'Asie et du Pacifique sur la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité, qui s'est tenue à Beijing du 17 au 20 octobre 2009 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la quarante-troisième session de la Commission de la population et du développement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Li **Baodong**

* Voir E/CN.9/2010/1.

10-31027 (F) 120410 120410

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 30 mars 2010 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois et anglais]

Cinquième Conférence de l'Asie et du Pacifique sur la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité

Beijing, le 20 octobre 2009

L'appel à l'action de Beijing

Généralités

Près d'un quart de la population mondiale est né depuis la Conférence internationale sur la population et le développement et pourtant, encore aujourd'hui, ces personnes ne jouissent pas pleinement des services et des droits que 179 nations ont promis en 1994. De nombreux adolescents continuent de méconnaître leurs droits en matière de procréation et de sexualité. Dans certaines sociétés, ils sont retirés prématurément des écoles pour être mariés sans qu'il soit tenu compte de leurs préférences personnelles. Trop souvent, ils sont victimes de violences sexistes et d'un manque de respect. Dans de nombreuses sociétés, des femmes et des hommes continuent d'avoir du mal à obtenir les services qui leur assureraient une procréation sans risques et leur permettraient de réaliser leur objectif : fonder une famille. Les personnes âgées continuent d'être victimes de stéréotypes sociaux qui les relèguent dans la catégorie des « dépendants » bien qu'elles contribuent en permanence à la société. Leur sexualité n'est pas prise en compte dans la plupart des programmes de santé procréative et sexuelle.

En Asie et dans le Pacifique, la société est une mosaïque complexe de cultures et de religions confrontée à toutes sortes d'enjeux en matière de santé et de comportements liés à la procréation et à la sexualité. C'est dans cette région que de nombreux problèmes en matière de sexualité et de procréation se manifestent clairement et c'est pour en tenir compte que nous, représentants de la société civile, des milieux universitaires et parlementaires, des gouvernements, des donateurs et des associations de jeunes, nous sommes réunis à Beijing, à l'occasion de la cinquième Conférence de l'Asie et du Pacifique sur la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité.

Nous savons bien que les droits en matière de procréation et de sexualité et les besoins d'accès à l'éducation, aux services sociaux et aux services de santé pour tous qui en découlent sont essentiels au développement de chacun. Les droits liés à la procréation garantissent à tous les couples et à toutes les personnes le droit fondamental de décider, en toute liberté et en connaissance de cause, du nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir et de l'espacement des naissances, et d'obtenir les informations, l'éducation et les moyens de le faire. Les droits liés à la sexualité comprennent notamment le droit qu'a chacun d'exercer un contrôle sur les questions liées à sa sexualité et de prendre des décisions en la matière, en toute liberté et en connaissance de cause, sans contrainte, discrimination ni violence. Ces droits sont

essentiels pour parvenir à l'égalité des sexes et constituent des éléments clefs dans les programmes qui visent à éliminer la pauvreté et à parvenir à un développement durable équitable. Les gouvernements, les parlements et les organisations de la société civile de toute la région de l'Asie et du Pacifique doivent agir d'urgence face à ces problèmes.

Nous, participants à la cinquième Conférence de l'Asie et du Pacifique sur la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité, réaffirmons notre engagement individuel et collectif de collaborer pour parvenir à la réalisation intégrale du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement d'ici à 2015. Nous savons qu'il faut pour cela s'engager simultanément à concrétiser le Programme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous rappelons les documents finals des précédentes conférences de l'Asie et du Pacifique sur la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité, tenues à Manille (2001), Bangkok (2003), Kuala Lumpur (2005) et Hyderabad (Inde) (2007), et constatons que des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines, en particulier en ce qui concerne la prise en compte des préoccupations de la population dans les stratégies de développement économiques, l'adoption de lois et de dispositions visant à protéger les droits des femmes et à les autonomiser, et les efforts entrepris pour améliorer l'accès aux services de santé en matière de procréation et de sexualité. Pourtant, il reste beaucoup à faire et il faut agir d'urgence, notamment dans les domaines ci-après.

Santé et droits liés à la procréation

Il faudrait que les gouvernements reconnaissent pleinement les droits liés à la sexualité et à la procréation en proposant une éducation, des politiques et des services assortis du financement adéquat. Pour ce faire, il faudrait qu'ils s'engagent davantage à offrir des services de planification familiale et d'éducation sexuelle complets. C'est le meilleur moyen de concrétiser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et la cible 5b des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015. La persistance des niveaux élevés de mortalité liée à la grossesse et à l'accouchement devrait sensibiliser le monde entier à la nécessité d'intégrer la planification familiale volontaire, l'accouchement médicalisé et la prestation de soins obstétriques d'urgence dans les efforts visant à améliorer les soins de santé primaires. Les travaux de recherche menés par l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres organismes nous rappellent que, même dans les pays où l'avortement est légal, les femmes courent des risques associés à l'avortement non médicalisé. Dans de nombreux pays, les débats sur la moralité de l'avortement éclipsent les engagements pris de protéger la santé et le bien-être des femmes. Tout en admettant que la médecine traditionnelle présente des avantages, les gouvernements doivent veiller à ce que les traitements et les pratiques liés à la santé procréative et sexuelle soient sans danger et efficaces. Face à tous ces enjeux, ils doivent faire en sorte que la pauvreté et le manque d'éducation n'entravent pas la prestation de services de santé procréative sans risques.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Il faut que les gouvernements et les organisations de la société civile redoublent d'efforts pour promouvoir l'égalité et la parité des sexes en élaborant des lois et des politiques de protection de la santé et des droits des femmes en matière de procréation et de sexualité. Il faut qu'ils prennent des mesures pour éliminer toutes les formes de violence, de traite et d'exploitation des femmes et des filles. Pour ce faire, il leur faudra s'attaquer aux pratiques culturelles inéquitables et désuètes qui entravent l'autonomisation des femmes. Les hommes et les garçons qui remettent en question les normes et les lois patriarcales qui perpétuent les inégalités entre hommes et femmes de génération en génération méritent d'être applaudis. Ils contribuent à jeter les bases de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et, partant, forgent un rôle nouveau et plus productif de l'homme sur le plan social.

Jeunes

Nous saluons la spécificité de la Déclaration des jeunes (voir pièce jointe) prononcée par les représentants des associations de jeunes à cette conférence et appuyons sa mise en œuvre intégrale. Nous nous associons à eux pour engager les gouvernements à offrir à tous l'accès à des services d'hygiène sexuelle et de santé procréative dénués de préjugés et respectueux, y compris des services de conseil. Ces initiatives bénéficieront d'une augmentation des ressources faisant de la participation des jeunes à la prise de décisions une réalité.

Personnes âgées

Bien que la population de la région vieillisse rapidement, la situation n'est pas nécessairement catastrophique, comme de nombreux observateurs l'ont présentée. Les personnes âgées continuent d'apporter des contributions productives à leur famille et à la société et, en réalité, elles s'occupent beaucoup des membres de leur génération et des jeunes générations. Les gouvernements ont pour responsabilité de mettre en place des systèmes de protection sociale efficaces et feraient bien de promouvoir l'autonomie des personnes âgées en favorisant leur participation à diverses activités économiques et sociales. La société en général doit aussi respecter les besoins et les droits des personnes âgées en matière de bien-être sexuel, y compris s'agissant de l'accès à des services de santé adaptés. La question de la sexualité des personnes âgées devrait être examinée à la lumière des réalités sociales plutôt qu'en se fondant sur des stéréotypes et des préjugés.

Migrants

Dans une région où les migrations intérieures et internationales sont très importantes, il existe de nombreux moyens de méconnaître les besoins des migrants en matière de sexualité et de procréation ou de porter atteinte à leurs droits. La traite est fréquemment liée à l'exploitation sexuelle. Les gouvernements ont tenté de contrôler les pires aspects de ce commerce mais il reste encore beaucoup à faire. Il faut étendre la coopération internationale et prendre davantage de mesures nationales pour protéger les migrants, notamment en mettant en place des programmes bien conçus pour répondre aux besoins en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative des migrants, particulièrement de ceux qui sont déplacés par des conflits et des catastrophes naturelles. Dans ce contexte, les organisations de la

société civile jouent un rôle capital pour la défense des populations vulnérables et l'offre de services adaptés à leurs besoins.

Changements climatiques

Il existe des liens complexes entre la population, la consommation des ressources et les préoccupations écologiques, comme le montrent les débats sur les changements climatiques qui se tiennent actuellement à l'échelle internationale. Ces liens appellent à juste titre l'attention des gouvernements et donnent lieu à des débats sur les mesures à prendre pour empêcher la dégradation de l'environnement. Les pays devraient garder à l'esprit que les services d'hygiène sexuelle et de santé procréative fondés sur les droits peuvent apporter une contribution directe et essentielle au développement durable et au bien-être face aux enjeux que constituent les changements climatiques. Il faut que nous évitions une concurrence vaine pour l'aide publique au développement et les fonds nationaux. Il s'agit de questions complémentaires et non pas de choix financiers.

VIH/sida

Le VIH/sida est la maladie pour laquelle il existe la plus grande collaboration au niveau international mais le fait qu'elle s'inscrit dans les comportements liés à la santé procréative et à l'hygiène sexuelle est souvent passé sous silence. Nous engageons les gouvernements à mieux intégrer les interventions de lutte contre le VIH/sida dans leurs programmes de santé primaires et leurs services de soins liés à la procréation afin de renforcer la prévention de la transmission du virus. Les programmes efficaces sont ceux qui s'attaquent spécialement à la transmission du virus de la mère à l'enfant et garantissent à tous ceux qui vivent avec le virus un accès à un traitement adapté visant à prolonger la vie, sans condamnation sociale ni discrimination.

Ressources et partenariats

La crise économique mondiale actuelle, qui a frappé de plein fouet les pays en développement, a des retombées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces pays ont été touchés à la fois par la baisse des ressources nationales et les échecs de l'aide internationale au développement. Malgré la prise en considération tardive de la santé procréative et de l'hygiène sexuelle dans les objectifs du Millénaire pour le développement (cible 5b), les gouvernements, les donateurs et les organismes de développement n'ont montré que peu d'empressement face aux appels lancés en faveur de politiques et de programmes de financement prévisibles à long terme. Nous engageons les gouvernements et les donateurs à augmenter le montant de l'aide publique au développement afin que des programmes de santé procréative et d'hygiène sexuelle robustes et durables puissent être mis en place.

Cette responsabilité n'incombe pas exclusivement, ni même au premier chef, aux gouvernements. Les organisations de la société civile et les entreprises privées jouent un rôle important à elles seules et dans le cadre de partenariats avec les gouvernements. Pour être efficaces, il leur faut un financement. Pour ce faire, il faut mobiliser les ressources nationales et coordonner les innovations entre les différents secteurs, notamment utiliser efficacement les fonds de l'aide au développement.

Nous prions vivement la société civile, les parlementaires, les gouvernements, les donateurs et les jeunes de répondre rapidement à notre appel à l'action, pour donner suite aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement en vue de rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015.

Les participants à la réunion de Beijing rappellent le proverbe « Pèse chacune de tes actions en pensant à ce qu'il adviendra dans 1 000 ans ». Autrement dit, les mesures que nous prenons aujourd'hui détermineront le bien-être de notre région non seulement demain mais pour le millénaire à venir. C'est pourquoi nous exhortons les gouvernements à agir avec sagesse et détermination.

Pièce jointe

Cinquième Conférence de l'Asie et du Pacifique sur la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité

Beijing, le 17 octobre 2009

Déclaration des jeunes

Nous, jeunes participant à la cinquième Conférence de l'Asie et du Pacifique sur la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité, tenue à Beijing du 17 au 20 octobre 2009, demandons aux responsables et décideurs au sein des gouvernements, de la communauté des donateurs, du secteur privé, ainsi que de la société civile, de se pencher activement sur la question des droits des jeunes en matière de santé procréative et sexuelle et d'établir des indicateurs assortis de délais pour la réalisation de cet objectif à l'échelle mondiale.

Nous estimons qu'une réelle participation des jeunes est essentielle pour améliorer la santé et renforcer les droits de ces derniers en matière de procréation et de sexualité. Conscients du fait que nos sociétés sont le reflet de la contribution de chacun de leurs membres, y compris les jeunes, nous sommes déterminés à trouver des solutions novatrices et efficaces aux problèmes auxquels se heurtent tous les jeunes dans le domaine de la santé et des droits liés à la procréation et à la sexualité.

Nous demandons aux responsables et aux décideurs, aux gouvernements, aux donateurs, au secteur privé et à la société civile, ainsi qu'à tous les jeunes, de faire tout leur possible pour œuvrer de concert à la réalisation des objectifs découlant de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire pour le développement, en vue de créer des conditions qui permettent à tous les jeunes d'exercer leur droit à la sexualité et de se prémunir du danger.

Tous les participants au Forum des jeunes organisé dans le cadre de la Conférence reconnaissent que :

- Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement continuent de jouer un rôle essentiel pour les mouvements de la région Asie-Pacifique en faveur de la santé et des droits en matière de procréation et de sexualité. Dans ce contexte, l'action cohérente menée par les autorités nationales, les engagements politiques souscrits avec courage et les nouvelles mesures prises en faveur de la population ont largement contribué à l'épanouissement des jeunes et des adolescents de la région. Toutefois, nous estimons qu'il faut aller au-delà de la Conférence internationale sur la population et le développement et reconnaître les limites de son Programme d'action en faisant pression pour que soit adopté un programme davantage ouvert à tous et plus novateur;
- Les efforts déployés pour fournir des services intégrés de santé et d'éducation en matière de procréation complets, axés sur les jeunes et à leur écoute, qui prennent en considération la problématique hommes-femmes et tiennent compte de l'évolution des capacités des jeunes, constituent un investissement d'une valeur inestimable dans le développement présent et futur de la région.

En dépit des progrès accomplis, tous les participants au Forum des jeunes organisé dans le cadre de la Conférence estiment que :

- Le fait de priver les jeunes de services accessibles de santé et d'éducation en matière de procréation et de sexualité constitue une violation de leurs droits fondamentaux et de leur droit au développement, comme cela est confirmé dans le Document final de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans le Programme d'action de Beijing;
- Un grand nombre de jeunes de la région Asie-Pacifique ont des connaissances insuffisantes au sujet de la santé et des droits en matière de procréation et de sexualité. Ils sont donc exposés aux pressions, à la stigmatisation et à la discrimination; aux mauvais traitements, à la violence et à l'exploitation; aux grossesses non désirées, aux avortements non médicalisés et aux infections sexuellement transmises, notamment le VIH;
- La pauvreté et les disparités régionales en termes de développement social et économique sont le principal obstacle à la réalisation des objectifs concernant la santé et les droits des jeunes en matière de procréation et de sexualité.

Pour faire face à ces problèmes, nous prions instamment les autorités nationales et les organisations de la société civile :

- De remplir leurs engagements en ce qui concerne la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité, qui font partie intégrante du droit inaliénable des jeunes à la santé;
- De reconnaître que le sexisme a une incidence sur la vie et le vécu des jeunes. Ces derniers, en particulier les filles, sont en effet profondément touchés par les stéréotypes sexistes préjudiciables et par les inégalités entre les sexes. C'est pourquoi il faudrait s'attaquer aux problèmes liés aux inégalités entre les sexes, telles que les mariages d'enfants, les mariages forcés et les grossesses précoces et forcées;
- De mettre en place un mécanisme qui facilite l'accès aux moyens de financement et d'appui des initiatives dirigées par des jeunes et en faveur des jeunes, et établir des partenariats solides et durables entre les États, les décideurs, les organismes internationaux, les donateurs, les organisations non gouvernementales, les autorités nationales, les organisations de la société civile et les jeunes;
- De garantir la participation des jeunes à tous les aspects de la programmation, de l'élaboration de politiques, de la prise de décisions et de la planification budgétaire aux niveaux national, régional et international;
- D'investir prioritairement en faveur des jeunes dans les stratégies relatives à la population et au développement en élaborant des programmes spécifiquement destinés à améliorer l'accès à l'information, à l'éducation, aux services de conseil et aux compétences pour aider les jeunes à prendre des décisions sur leur propre bien-être. Les États devraient donc veiller à ce que les différents secteurs de la société soient pleinement informés et sensibilisés aux questions qui touchent les jeunes et dotés des moyens nécessaires pour servir au mieux les intérêts de ces derniers;

- D'élaborer et appliquer, aux niveaux local, national, régional et international, des lois et des politiques relatives à la santé en matière de sexualité et de procréation qui soient non discriminatoires, en particulier celles qui concernent les jeunes. Ces mesures devraient notamment viser à lever les obstacles juridiques et politiques qui s'opposent au respect de principes essentiels, tels que le consentement des parents et du conjoint, l'âge du consentement et les questions de confidentialité, et à évaluer la crédibilité des programmes et assurer une transparence et un contrôle propices à l'obtention de résultats satisfaisants;
- De garantir l'accès de tous les jeunes, y compris les groupes mal desservis, à une éducation sexuelle complète et faire en sorte que tous les services existants de santé en matière de sexualité et de procréation soient à l'écoute des jeunes et non moralisateurs, et qu'ils reconnaissent et respectent la diversité.

Nous, participants au Forum des jeunes organisé dans le cadre de la Conférence, nous engageons à :

- Améliorer, dans la mesure de nos moyens respectifs, la santé et le bien-être de la société;
- Assumer notre part de responsabilité en ce qui concerne la protection de la santé et des droits de chacun;
- Sensibiliser davantage l'opinion, dans sa diversité géographique, culturelle et religieuse, en vue de parvenir au développement social sans exclusive et durable;
- Continuer de promouvoir la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité, en tant que composantes essentielles de l'égalité des chances et du développement humain.

Nous tenons à souligner que bon nombre des demandes formulées ci-dessus ont été présentées à diverses reprises au cours de ces 15 dernières années. Le présent document s'inscrit donc dans la continuité des précédents.

Les jeunes s'engagent et font des recommandations; les jeunes méritent mieux.